Rumeurs, préjugés et autres propagandes : Mise au point !

Chères et Chers collègues,

A La Poste comme ailleurs, les rumeurs et les affabulateurs ont de beaux jours devant eux. Notre organisation syndicale n'a pas pour habitude ni de colporter, ni répondre, ni de s'abaisser au niveau de ceux qui les lancent à défaut d'avoir des revendications qui collent aux attentes du personnel. Mais devant les remontées du terrain que nous avons eus, nous souhaitons rétablir certains faits.

Une de nos militantes, secrétaire départementale, a réintégré son service fin juin. C'est un choix en relation directe avec sa vie personnelle que cette militante a fait pour des raisons qui lui sont propres et qu'elle ne souhaite pas étaler sur la place publique. Rappelons que le code Civil stipule dans son article 9 que chacun a droit au respect de sa vie privée.

Il nous faut revenir sur quelques fondamentaux qui font de notre organisation syndicale, un syndicat pas comme les autres et qui sont parties intégrantes de nos statuts.

Contrairement aux rumeurs, cette militante n'a pas eu de promotion syndicale. Sud PTT est le seul syndicat qui, dans ses statuts, a marqué dans le marbre le refus de toute promotion syndicale.

Ajoutons qu'à SUD, le nombre d'années de détachements est limité, pour de nombreuses raisons :

- pour ne pas perdre le lien avec le métier d'où l'on vient et savoir de quoi l'on parle,
- pour permettre à d'autres militants-tes de venir militer à leur tour,
- parce que nous refusons de devenir des « professionnels du syndicalisme ».

Pour nous, militer n'est pas un métier mais une vocation, nous n'oublions pas d'où l'on vient.

Nos statuts prévoient 3 mandats de trois ans (*un pour apprendre, un pour agir, un pour transmettre*). Mais rien n'oblige à accomplir ces trois mandats. Cette militante a choisi de suivre l'engagement qu'elle a pris lors de notre dernier congrès et de ne pas prolonger ses détachements.

Contrairement aux rumeurs, cette militante n'est pas partie pour cause de désaccord avec le syndicat : elle y est toujours adhérente et siège toujours au CHSCT pour notre organisation.

A SUD, nous respectons l'engagement militant et les désaccords sur les pratiques et les stratégies syndicales se règlent par la discussion pas par la diffamation.

Les propagateurs de ces rumeurs, ragots et autres affabulations utilisent les vieilles recettes de basses politiques : « calomnier, calomnier, il en restera toujours quelque chose ». Atteindre une personne pour nuire à ce qu'elle représente ou le syndicat dont elle est issue est le but recherché en général.

La personne visée par ce que l'on peut qualifier d'injures peut mal le vivre dans son milieu professionnel et se sentir atteinte dans son intégrité.

Nous savons bien que les agents désapprouvent ce type de pratiques diffamantes. Ils attendent tout autre chose de la part de militants d'organisations syndicales en ces temps difficiles de restructurations et de transformations en profondeur de leurs métiers et de leurs conditions de travail.

Union syndicale Solidaires Sud PTT
www.sudptt13.org

Solidaires Unitaires Démocratiques
BP 90055 13202 Marseille cedex 02
Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39
des Activités Postales et de Télécommunications

Marseille, le 01 septembre 2014